

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de la commune de PREFAILLES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°27/20 du 23 mai 2020, déléguant au Maire la possibilité de fixer les droits prévus au profit de la commune ;

DECIDE

Article 1 : Les tarifs communaux sont fixés, à compter de ce jour, comme suit :

TARIFS COMMUNAUX 2026

	Unité	Tarifs
LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL		2026
> Location pour les habitants de la commune		
Tarif à la journée:		
Salle annexe + bar + office (capacité: 50 personnes)		320,00 €
Salle principale + bar + office (capacité: 110 personnes)		590,00 €
Espace Culturel complet		730,00 €
(un acompte de 50% est demandé lors de la réservation)		
Location pour spectacle avec entrée payante		185,00 €
Tarif au week-end:		
Salle annexe + bar + office (capacité: 50 personnes)		485,00 €
Salle principale + bar + office (capacité: 110 personnes)		825,00 €
Espace Culturel complet		970,00 €
(un acompte de 50% est demandé lors de la réservation)		
Location pour spectacle avec entrée payante		310,00 €
> Location pour les hors commune		
Tarif à la journée:		
Salle annexe + bar + office (capacité: 50 personnes)		420,00 €
Salle principale + bar + office (capacité: 110 personnes)		780,00 €
Espace Culturel complet		950,00 €
(un acompte de 30% est demandé lors de la réservation)		
Location pour spectacle avec entrée payante		240,00 €

Tarif au week-end:

Salle annexe + bar + office (capacité: 50 personnes)	630,00 €
Salle principale + bar + office (capacité: 110 personnes)	1 050,00 €
Espace Culturel complet	1 250,00 €
(un acompte de 30% est demandé lors de la réservation)	

Location pour spectacle avec entrée payante	400,00 €
---	----------

> Forfait ménage

petite salle	110,00 €
grande salle	170,00 €
Espace culturel complet	200,00 €

(un acompte de 30% est demandé lors de la réservation)

> Caution*	500,00 €
----------------------	----------

** La caution, sous forme de chèque, est jointe au contrat de location. Elle n'est pas encaissée et elle est restituée à la remise des clefs, sauf bris ou dégradation dûment constatés au vu de l'état des lieux.*

Enfin, le particulier devra souscrire obligatoirement une assurance-événement de type "Responsabilité civile" couvrant l'ensemble du matériel à sa valeur.

> Location pour activités de loisirs ou éducatives à but lucratif (durée: 2h00)

petite salle	38,00 €
caution* pour l'utilisation de la salle et ses équipements	200,00 €

** La caution, sous forme de chèque, est jointe au contrat de location. Elle n'est pas encaissée et elle est restituée à la remise des clefs, sauf bris ou dégradation dûment constatés au vu de l'état des lieux.*

> Caution pour les associations utilisant les salles municipales à l'année	200,00 €
--	----------

Participation forfaitaire pour les associations utilisatrices des salles	100,00 €
--	----------

**MISE A DISPOSITION DES SALLES POUR EXPOSITIONS-VENTES
ET ACTIVITES SPORTIVES OU DE LOISIRS PAYANTES****2026****> Pour les associations préfaillaises**

Forfait journée	55,00 €
Forfait 4 ou 5 jours	180,00 €
Forfait 7 jours	220,00 €

> Pour les associations non préfaillaises

Forfait journée	110,00 €
Forfait 4 ou 5 jours	360,00 €
Forfait 7 jours	430,00 €

> Pour les particuliers préfaillais

Forfait journée	55,00 €
-----------------	---------